



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1142) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES POLE
DOCUMENTAIRE, DEBUSSY, MESSIAEN ET
ROPARTZ L'ASSOCIATION «CORRESPONDAN
CES ET MUSIQUE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-468
EN DATE DU 24 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre Duprieu, dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen (adresse de correspondance : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), d'organiser des répétitions dans la salle Debussy, le 13 octobre 2025 de 11h00 à 17h30 ; dans les salles Messiaen et Ropartz, le 13 octobre 2025 de 14h à 15h30 ; au Pôle documentaire, le 4 janvier 2026 de 12h00 à 21h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre Duprieu, dont le siège est 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen (adresse de correspondance : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), une convention de location de salles pour un montant de 239,03 € T.T.C. (deux cent trente-neuf euros et trois centimes). L'utilisateur réglera aussi 88,13 € T.T.C. (quatre-vingt-huit euros et treize centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions dans la salle Debussy, le 13 octobre 2025 de 11h00 à 17h30 ; dans les salles Messiaen et Ropartz, le 13 octobre 2025 de 14h à 15h30 ; au Pôle documentaire, le 4 janvier 2026 de 12h00 à 21h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251224-lmc1H13795H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/12/2025
Date de Publication : 24/12/2025